

bien de pétrole qui sera acheminé vers l'est du Canada dans le but de satisfaire à la demande accrue des consommateurs canadiens?

Si c'est le cas, qui va avoir la propriété et le contrôle du pipe-line? S'il appartient en entier aux Américains, ceux-ci vont-ils décider de son débit? Si le pétrole de l'Alaska en accapare toute la capacité, comment y transportera-t-on le pétrole canadien? Avant que le gouvernement n'engage les pourparlers, songe-t-il à réserver une partie de la capacité de l'oléoduc à l'utilisation canadienne? Qui va fixer les taux? Si ces taux sont trop élevés, rien ne sert d'en faire un transporteur commun.

Il me semble qu'il faille poser ces questions au ministre, car nous n'en aurons plus l'occasion une fois le marché conclu. Je ne puis croire que le gouvernement négocie vraiment avec les représentants de l'industrie du pétrole le projet d'un pont terrestre à travers le Canada plutôt que le pipe-line transalaskien et la route maritime, qui seraient selon nous une catastrophe. Mais s'il envisage une voie terrestre, le gouvernement a sûrement considéré, d'abord la question de l'environnement, et ensuite la forme de propriété et les modalités d'exploitation du pipe-line, ainsi que les garanties offertes aux Canadiens à ce sujet.

• (4.40 p.m.)

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, je m'efforce de répondre de mon mieux aux questions du député. Il y en a deux, sauf erreur. Il a voulu savoir tout d'abord, si nous n'accepterions qu'une seule demande. Je voudrais signaler ce que nous tentons de faire. Nous nous rendons compte qu'il ne s'agirait pas d'une demande ordinaire. Habituellement, la chose relève de la loi sur l'Office national de l'énergie. Nous savons que l'Office national de l'énergie emploie des ingénieurs, des économistes et des scientifiques très compétents et nous ne nous occupons pas d'examiner les demandes pour la construction de pipe-lines, sauf pour ratifier une décision ou rejeter une recommandation en qualité de gouvernement. Mais il est évident que la question a une telle importance économique et sociale qu'il convient que le gouvernement s'y intéresse plus qu'il ne le fait d'habitude pour les demandes de construction de pipe-lines.

Le député a demandé si nous accepterions d'emblée les études écologiques effectuées par les sociétés pétrolières. Certes, nous n'accepterons pas seulement les leurs. Le ministre des Pêches et des Forêts a déjà déclaré dans un discours, sauf erreur, que ces études ne sont suffisamment avancées pour ainsi dire, c'est possible. Il parlait d'écologie. Il a dit s'intéresser particulièrement aux études sur la faune. Certes, ces études ne relèvent pas de mon ministère, et nous n'avons pas fait grand-chose dans ce domaine. Sauf erreur, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe de ces études dans le cadre du programme ALUR. Le nouveau ministre chargé des responsabilités dans ce domaine voudra sans doute poursuivre des études semblables. Parlant d'études écologiques en général, j'aimerais mentionner que le groupe d'étude interministériel sur le Nord, dont j'ai d'ailleurs parlé lors de mon dernier exposé à la Chambre, a nommé quatre sous-comités. L'un d'entre eux est chargé exclusivement des problèmes d'écologie. D'après mes renseignements, ce sous-comité est maintenant assez avancé dans son travail pour publier ou communiquer ses principes directeurs au gouvernement; peut-être devrais-je éviter

[M. Douglas.]

de dire publier, car j'ignore ce que le gouvernement voudra en faire. Sur réception du rapport, nous reviendrons sans doute à nos propres principes directeurs pour constater que nous avons déclaré qu'un des facteurs à considérer c'est celui de l'écologie. Nous recevrons le rapport et pourrons alors ajouter à notre principe de base et dire que, par écologie, en entend maintenant ceci et cela. J'espère que le programme ira jusque-là et que nous aurons une vue plus nette de la situation avant qu'une demande ne soit faite.

Bien entendu, les deux ministères, de même que les autres ministères et l'Office national de l'énergie, bénéficieront de la recherche menée par l'industrie, et j'espère que nous pourrons collaborer activement. Néanmoins, et je suis tout à fait d'accord avec le député sur ce point, il ne faut pas oublier, et je ne pense pas qu'aucun député ne l'oublie, que dans le passé l'industrie pétrolière, pas au Canada mais partout, n'a pas eu une attitude altruiste et généreuse envers le public, mais qu'elle a été surtout motivée par l'appât du gain. Certes, il faut examiner ces études objectivement.

Par exemple, je vois qu'une société entreprend une étude sur la migration du caribou et c'est un point qu'a soulevé le député d'Athabasca. Il faut étudier ce problème. Le caribou traversa-t-il le pipe-line, ou l'oléoduc en affectera-t-il la migration? C'est une question qui a une incidence non seulement sur le bien-être de la faune de la région mais aussi sur la possibilité pour les autochtones de vivre de la chasse au caribou. Nous reconnaitrons, j'en suis sûr, la valeur apparente de l'étude sur la migration du caribou effectuée par l'industrie. Néanmoins, les services de la faune feront leur propre enquête. Nous pourrons ainsi, je l'espère, faire des jugements objectifs et traduire ceux-ci sous forme de principes directeurs chaque fois que la chose sera possible, ou transmettre les renseignements pertinents à l'Office national de l'énergie afin qu'il en tienne compte lorsqu'il étudiera les demandes.

Le député s'est aussi enquis de l'autorité compétente à l'égard du pipe-line. Qu'on me permette de lui signaler qu'un des principes directeurs dans ce domaine prévoit expressément que l'Office national de l'énergie aura compétence et que, s'il traverse le Canada, ce pipe-line, où qu'il soit aménagé, relèvera de l'Office national de l'énergie. Ce fait indique clairement que l'autorité compétente sera canadienne.

Le gouvernement souscrit pleinement à une autre remarque de l'honorable député; et, si notre territoire ne devait servir que de pont terrestre pour permettre à des ressources américaines d'atteindre les marchés américains, je serais le premier à dire: «Allez ailleurs.» Il me déplairait que les sociétés fassent transporter leur pétrole à Valdez pour le charger sur des pétroliers. Mais, si notre territoire ne devait être rien de plus qu'un pont terrestre, nous ne songerions même pas à l'aménagement d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie, ce que nos principes directeurs établissent clairement, je pense. Néanmoins, nous ne pouvons encore nous montrer trop précis ni catégoriques en ce domaine. Nous ne pouvons dire exactement ce que nous entendons par «transporteur commun» quand il s'agit d'un pipe-line. A cause de l'économie qui lui est particulière, nous ne savons pas encore dans quelle mesure ce sera un projet rentable ni jusqu'à quel point nous pourrions transgresser les règles normales de l'économie tout en construisant le pipe-line. S'il se révèle